

La TRIFOUILLETTE® 2021 - 6^{ème} édition

Règlement

Article 1 : LA TRIFOUILLETTE®

L'association Comité d'Animation d'Igny, organise des épreuves de course à pied nature dans le cadre des Festi'Vallée d'Igny® :

- ❖ Le dimanche 12 Septembre 2021, trois épreuves de courses nature, conformes au règlement des courses hors stade de la FFA, sur trois distances de 26 km, 16 km et 8 km, pour les jeunes et adultes à partir de 16 ans.

Article 2 : DEPARTS et PARCOURS

Les départs et arrivées sont localisés au Verger St Nicolas, avenue Jean Jaurès à Igny (91430).

Les horaires de départ sont :

- 9h00 pour le 26 km,
- 10h00 pour le 16 km,
- 10h30 pour le 8km

Les parcours de 26 km et de 16 km sont constitués de deux boucles. La première boucle emprunte le sentier le long de la Bièvre, puis les allées du Bois de Verrières le Buisson. La seconde boucle emprunte la boucle de l'épreuve de 8 km, décrite ci-après.

Le parcours de 8 km est constitué d'une seule boucle ayant son départ au Verger de St Nicolas, empruntant le sentier le long de la Bièvre, traversant le vieux Bourg d'Igny et empruntant des sentiers dans les « Bois Brûlés », avec un retour par le centre bourg d'Igny (église, mairie).

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler les épreuves est de 3 h 00 pour le 26 km, et 2 h 10 pour les deux autres courses. Au delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Article 3 : HANDISPORT

Les courses sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation pour organiser au mieux la participation des athlètes handisports (par exemple, départ anticipé pour les goélettes)

L'organisation se réserve le droit de refuser une participation d'un concurrent handisport si la sécurité est impactée.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes des catégories Cadets (mineurs nés en 2004/2005) à Masters.

Les inscriptions se font par Internet jusqu'au 9 Septembre 2021 à minuit.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Les inscriptions par internet se font sur le site : [Inscriptions Trifouillette 2021](#).

- Montant de l'inscription pour le 8 km : 12 €
- Montant de l'inscription pour le 16 km : 17 €
- Montant de l'inscription pour le 26 km : 26 €

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toutes les données demandées sont importantes y compris l'année de naissance pour déterminer correctement les classements par catégorie.

Les bulletins incomplets ne seront pas traités.

Article 5 : LICENSES, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition, selon la liste ci-dessous/

- Licenciés FFA, titulaires d'un Pass running ou d'un Pass J'aime Courir délivrés par la FFA,
- Licence sportive délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Licenciés UNSS ou UGSEL, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- **Attention :** les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées à condition d'y voir « *non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* » ou « *course à pied en compétition* ».

Les athlètes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence 2018-2021. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2020-2021.

Les participants autres que licenciés FFA devront fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition.

Participants non licenciés :

Tout participant non-licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie portant les mentions de non contre indication à « la pratique de la course à pied en compétition » ou de « la pratique à l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course.

Pour les athlètes mineurs, une autorisation parentale est également obligatoire

En l'absence de ces documents l'inscription ne pourra être validée.

Article 6 : DOSSARDS

Retrait des dossards:

Le retrait des dossards aura lieu au stand de La Trifouillette®, situé au bas du Verger de Saint Nicolas :

- ❖ Samedi 11 Septembre 2021 de 14h00 à 18 h 30,
- ❖ Dimanche 12 septembre 2021, à partir de 8h00 et jusqu'à:
 - 9h00 pour le 26 km
 - 9h30 pour les 8 et 16 km.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 7 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Les premiers hommes et femmes de chaque catégorie seront récompensés (Cadets à Master 4). Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 8 : RAVITAILLEMENT - SIGNALÉTIQUE

Les courses du 26 m et du 16 km se font en autonomie partielle, il n'y a pas de gobelets à ces ravitaillements. Les coureurs doivent se munir d'une gourde, poche d'eau dorsale ou autre contenant, rempli. Ils pourront se réapprovisionner en eau (principalement) aux postes de ravitaillement disposés sur le parcours :

Postes de ravitaillement sur le parcours :

- Bois de Verrières : ravitaillement à environ 11 km du départ.
- Verger : ravitaillement de fin de 1^{ère} boucle pour le 26 km et de mi-course pour le 16 km.
- Ravitaillement final installé sur la zone de départ/arrivée, au village La Trifouillette®.

Les organisateurs mettent en place une signalétique des parcours et un fléchage avec de la rubalise, des marquages directionnels à certains endroits spécifiques, ainsi qu'un affichage kilométrique.

La sécurité sera assurée par la police municipale et les signaleurs disposés sur le parcours.

Article 9 : CONTRÔLE

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard dans la zone village La Trifouillette®.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

Article 10 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme la Croix-Rouge ou la Croix Blanche, localisée dans le Verger St Nicolas, proche de la zone de départ et d'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 11 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade. La protection sanitaire sera assurée par un organisme officiel (Croix-Rouge, Croix Blanche, ou tout autre organisme accrédité).

Les coureurs participent aux courses sous leur propre et entière responsabilité.

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 12 : ANNULATION

Les participants inscrits seront remboursés de leur frais d'inscription dans le cas d'annulation des courses du fait de l'épidémie actuelle de Covid19.

Egalement, pour le cas où un participant ne pourrait courir du fait d'une infection au Covid19, son inscription lui sera remboursée sur présentation d'un certificat médical.

Pour les autres cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association Comité d'Animation d'Igny se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "La TRIFOUILLETTE®", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Article 15: UTILISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Sauf sur demande expresse contraire, l'organisation se réserve le droit d'utiliser les adresses électroniques des participantes et participants dans le cadre des courses de La Trifouillette, pour du mailing d'information par exemple.